Extrait du registre des décisions

Bureau du 19 décembre 2024

n° 196-24

Objet : ***RS - Bail à construction entre Grand Chambéry et Cristal Habitat relatif au tènement rue de Montagny, au lieu-dit les Villières à Chambéry***
Modification de la décision n° 039-20 du 27 février 2020

• date de convocation le 13 décembre 2024 **• nombre de conseillers en exercice : 52**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7
de Marie Bénévise à Martin Noblecourt - de Arthur Boix-Neveu à Pierre Brun - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 15
Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Corine Wolff

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.
Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr

Bureau du 19 décembre 2024

délibération ***n° 196-24***

objet ***RS - Bail à construction entre Grand Chambéry et Cristal Habitat relatif au tènement rue de Montagny, au lieu-dit les Villières à Chambéry***
Modification de la décision n° 039-20 du 27 février 2020

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que par décision n° 039-20 du 27 février 2020, le Bureau a approuvé la signature d'un bail à construction entre l'agglomération et Cristal Habitat pour la réalisation d'un programme de quatre logements PLAI adaptés sur un terrain propriété de Grand Chambéry, situé rue de Montagny, au lieu-dit les Villières à Chambéry.

Ces logements permettront l'accueil de quatre ménages issus des familles de gens du voyage.

Les conditions initiales définies étaient les suivantes :
- parcelle : section LC n° 40 partie,
- superficie du terrain : 2 400 m²,
- preneur : Cristal Habitat,
- durée : 40 ans,
- redevance : 40 euros, payable en totalité au moment de la conclusion du bail à construction.

Suite à des demandes de riverains et à l'évolution du prix d'aménagement de ces quatre logements (hausse du prix des matériaux, etc.), le projet a évolué ainsi que les conditions du bail à construction qui se présentent comme suit :
- parcelle : section LC n° 40 partie (en cours de découpage par un géomètre-expert),
- superficie du terrain : 4 000 m²,
- preneur : Cristal habitat,
- durée : 50 ans,
- redevance : 50 euros (1 euro/an), payable en totalité au moment de la conclusion du bail à construction.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour les baux,

Vu l'avis de la commission urbanisme, foncier, gens du voyage en date du 5 novembre 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Sandra Ferrari, Pascal Mithieux, Josette Rémy, Thierry Repentin, Florence Bourgeois, Michel Dyen, Gaëtan Pauchet, ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : d'approuver les modalités du bail à construction à intervenir entre Grand Chambéry et Cristal Habitat pour la réalisation et l'aménagement de bâtiments, définies ci-dessus,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer ce bail ainsi que toute pièce y afférente,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte- rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

ACCUSE DE RECEPTION
CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **196-24**

Objet de l'acte :	RS - Bail à construction entre Grand Chambéry et Cristal Habitat relatif au tènement rue de Montagny, au lieu-dit les Villières à Chambéry
Modification de la décision n° 039-20 du 27 février 2020	
Classification Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 5 - Autres actes de gestion du domaine public 2 - Autres
Date de l'acte :	19 décembre 2024
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241219-lmc1H32769H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32769H1

Date de transmission en Préfecture :	23 décembre 2024
Date de réception en Préfecture :	23 décembre 2024
Date de publication sur le site internet:	lundi 23 décembre 2024